

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération
n°2025.021

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mai, à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mai 2025

En exercice : 14
Présents : 10
Procurations : 1
Votants : 11

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,
DELESGUES Christian, GANA Dominique, JALBY Jean-Paul, NOEL Patrick,
PRON Bénédicte, THOMAS Corinne, TOUZERY Jean-Pierre.

Absente avec procuration :

Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à Mme PRON Bénédicte.

Objet:

Bibliothèque Maurice
Genevoix - reprise en
gestion directe

Absents excusés : M. PLISSON Alain, Mme FOURNIER Ophélie, Mme
SENOTIER Sandrine.

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. Patrick NOEL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
Plusieurs conventions successives ont été conclues avec l'association Culture et
Bibliothèques pour Tous pour confier la gestion de la bibliothèque municipale à
l'association.

La dernière convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 pour une durée
de 3 ans et renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, sauf
résiliation 6 mois auparavant.

A la demande des bénévoles impliqués dans la gestion locale de la bibliothèque,
Monsieur le Maire propose de mettre fin au 31 décembre 2025 à la convention
confiant la gestion de la bibliothèque à l'association Culture et Bibliothèques
pour Tous et de reprendre en gestion directe la gestion de la bibliothèque
municipale Maurice Genevoix à compter du 1^{er} janvier 2026.

M. le Maire propose que le service soit géré par des bénévoles (collaborateurs
occasionnels) avec désignation d'un bénévole référent. Des chartes de
coopération des bénévoles seront mises en place pour encadrer et couvrir
l'intervention des bénévoles, sous l'autorité du Maire.

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

MET à la convention de délégation de gestion de la bibliothèque à l'association Culture et Bibliothèques pour Tous au 31 décembre 2025.

REPREND en gestion directe la gestion de la bibliothèque municipale Maurice Genevoix.

DONNE délégation et d'autoriser M. le Maire à signer les chartes de coopération des bénévoles pour la gestion du service et de s'assurer de leur souscription à une assurance responsabilité civile.

DONNE délégation à M. le Maire de vérifier la souscription par la mairie d'un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident liés à toute activité de ces bénévoles pour le compte la bibliothèque municipale.

AUTORISE le remboursement des frais des bénévoles ayant signé la charte de coopération, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Et ont signé les Membres Présents
Pour extrait conforme,
à Saint-Satur, le 26 mai 2025

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. Patrick NOEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
Transmission en Préfecture
et de la publication en ligne
le 27 mai 2025